Pissotte

LA LETTRE

Eté 2023

Sommaire

- **EDITO** 3
- **RÉTROSPECTIVE** ..... 4 - 6
- **INITIATIVES** 7
- **ANIMATIONS** ..... 8 - 9
- **ENVIRONNEMENT**..... 10
- **INFOS DIVERSES**..... 11
- **AGENDA**..... 12

Crédit photos

Annie Ragon, Armelle Guillorit-Héron, Béatrice Babin, Cours Toujours 85, Béatrice Ribreau, Jacky Gaborit, Lydie Sorin et Michèle Leroy.

Ce document est une publication de la Mairie de Pissotte.

Responsable de la publication :
Michel Savineau

Rédaction : Armelle Guillorit-Héron,
Annie Ragon

Création et impression : IJ COM

EDITO

A quelques jours de la période estivale, notre commune s'apprête à accueillir son 3ème marché d'été, temps fort pour l'animation de notre bourg. Je suis certain que cette nouvelle édition apportera son lot de satisfaction aux commerçants et aux consommateurs.

La deuxième tranche du lotissement Les Bretonnes est lancée. Ce sont 19 lots qui vont venir compléter la première tranche pour un total de 33 lots.

Conscient de l'attractivité de notre commune et ne disposant plus de terrains constructibles après la réalisation de la deuxième tranche de ce lotissement, le Conseil Municipal a décidé de lancer une révision du document d'urbanisme (P.L.U). Cette mission a été confiée au cabinet GHECO de La Rochelle .

Ce document devra répondre à deux questions :

* ouvrir de nouveaux terrains à la construction

* permettre de construire une nouvelle salle des fêtes dans un lieu approprié.

Il devra respecter les nouvelles lois d'urbanisme et notamment le ZAN (zéro artificialisation nette des sols) à l'horizon 2050.

Je rappelle aux propriétaires de terrains constructibles que le classement actuel ne saurait être définitif s'ils ne sont pas vendeurs avant la révision du P.L.U.

La commune devra s'assurer que les futures parcelles constructibles ne feront pas l'objet de rétention de la part des propriétaires car l'objectif est de permettre de nouvelles constructions pour faire vivre notre commune et notamment les écoles.

Un document d'urbanisme représente une charge financière pour la commune. Les élus ont le devoir d'être vigilants sur la dépense publique.

J'aurai l'occasion de vous tenir informés sur l'évolution de ce dossier lors de réunions publiques

Je vous souhaite un bel été,

Le Maire,

Michel Savineau

RETROSPECTIVE

Inaugurations

Le samedi 17 décembre ont été inaugurés la liaison douce qui relie Pissotte à Fontenay, le city stade et le parcours Indiana ainsi que la salle des associations, en présence des personnalités officielles, élus et représentants de l'État.

Pour couper les rubans au côté du Maire, Nicole Chabannier, Sous-Préfète, Pierre Henriet, Député, Bruno Retailleau, Sénateur, Leslie Gaillard, Conseillère Départementale et Ludovic Hocbon, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

Le 6 février : conférence sur l'AVC

Proposée par des infirmières coordinatrices de la filière AVC du CHD de la Roche-sur-Yon, cette intervention a permis à une vingtaine de personnes de s'informer sur les causes, les symptômes et les traitements de l'accident vasculaire cérébral.
Réunie à la salle des associations, l'assemblée a non seulement écouté Alexia Bossard, infirmière en neurologie, mais aussi beaucoup échangé avec elle. Des victimes d'AVC étaient présentes et sont venues témoigner.
S'il ne fallait retenir qu'une seule information, c'est « Vite » : Visage affaissé, Inertie d'un membre, Trouble de la vue et/ou de la parole, En urgence le 15.
Une autre conférence, en soirée, sera programmée cet automne à la salle des associations.

12 février : La 1000 D du Massif de Mervent

Pour la 9ème édition de cette course nature, 353 concurrents ont pris le départ pour cette épreuve exigeante de 20km et 1000m de dénivelé positif, organisée par Cours Toujours 85.

Le site du préau des écoles, permet d'accueillir, chaque année, tous les participants en toute sécurité, à proximité immédiate du chemin de Crochet, par lequel les coureurs s'élancent directement vers les sentiers de la forêt de Mervent.

Le 1er concurrent à franchir la ligne d'arrivée a terminé l'épreuve en 1h45 (1mn de moins que son chrono de l'année précédente).

En parallèle de cette épreuve, Orane Bodin, jeune pissottaise et lycéenne au lycée Rabelais, en collaboration avec Cours Toujours 85, a organisé une randonnée pédestre de 8km qui a mené une centaine de marcheurs vers la voie ferrée, le site du Fougeray et la Coulée Verte.

A l'issue de cette randonnée, et selon le souhait d'Orane, la totalité des inscriptions, soit 610€, a été remise à l'association Bougez Contre la SLA (sclérose latérale amyotrophique ou maladie de Charcot).

En février 2024, l'association Cours Toujours 85, fêtera le 10ème anniversaire de cette compétition hivernale très attendue des coureurs avides de dénivelé.

RETROSPECTIVE

11 mars : repas du C.C.A.S

Proposé aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus, le repas était placé cette année sous le signe des Caraïbes, du menu à l'animation. Les convives ont eu droit à une prestation haute en couleurs avec danses, chansons et participation du public orchestrée par Fiestas du Monde. L'occasion, pour les quelques 80 invités de se retrouver entre amis ou voisins et de partager un agréable moment de convivialité.

19 mars : Randonnée par la Pléïade Féminine

Avec ses trois circuits de 6/8 km, 13 km et 19 km, ses 34 bénévoles et malgré le temps de la veille qui avait apporté son lot de pluie en rendant quelques sentiers bien boueux, 200 personnes ont répondu présentes.

Les membres de l'association « La Pléïade Féminine » sont satisfaits de cette édition 2023 après 10 ans d'interruption.

L'animation autour du diabète a été un succès.

Ce fut l'occasion d'échanges avec des professionnels de santé et l'Association Française Diabétique.

A cette occasion, 80 personnes ont fait le test capillaire.

24 mars : Accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 24 mars en soirée, les élus ont accueilli leurs nouveaux concitoyens pour un moment convivial à la salle des Associations rue de Saumur. Au menu : présentation des élus et de leur engagement dans les différentes commissions, diaporama commenté sur la commune et apéritif.

Après avoir testé plusieurs formules en invitant les nouveaux Pissottais à la cérémonie des vœux, puis à la fête de village, sans succès, la commune a finalement opté pour cette soirée spéciale dédiée aux nouveaux arrivants.

Certes, plusieurs sont déjà installés depuis plus d'un an, car en raison de la crise sanitaire, cette cérémonie n'a pu se dérouler avant.

Les invitations personnalisées ont donc été adressées à tous ceux qui sont arrivés sur la commune depuis 2020 et qui se sont présentés à la mairie ou inscrits sur la liste électorale. Sans effectuer cette démarche, élus et agents administratifs n'ont pas accès aux coordonnées des citoyens. Sur la cinquantaine de familles invitées, vingt d'entre elles ont répondu à l'invitation et sont reparties avec un cadeau de bienvenue composé de produits locaux : une brioche de La Lutine et une bouteille de vin de Pissotte.
Devant le succès de cette initiative, les nouveaux arrivants qui se seront présentés en mairie seront désormais accueillis selon cette même formule.

Ruchers

La section apicole Sud-Vendée, dépendant de l'association L'Abeille vendéenne a installé plusieurs ruches sur le plateau de Gachet, propriété du Conseil départemental.

A l'origine de ce projet, deux Pissottais : Maurice Reigner, apiculteur et Anis Nacrour. L'inauguration s'est déroulée le 25 mars dernier en présence des élus départementaux, régionaux et locaux.

Les cinq communes du Pôle de proximité (Pissotte, L'Orbrie, Saint-Michel-le-Cloucq, Sérigné et Longèves) ont parrainé chacune une ruche et une action éducative envers les écoliers est prévue dans le courant de l'année.

Un programme de formation pour les nouveaux apiculteurs a été mis en place depuis le printemps pour découvrir le fonctionnement d'une ruche mais aussi sensibiliser aux problèmes rencontrés par la filière apicole et s'initier à la traque du frelon asiatique, grand prédateur des abeilles.

Renseignements : abeillesudvendee@gmail.com
Maurice Reigner : 06 37 84 04 24

Commémoration du 8 mai

Anciens combattants, élus et citoyens se sont réunis au Monument aux Morts, lundi 8 mai.

Après le dépôt de gerbe et les discours, l'assemblée a été conviée à la salle des fêtes pour un apéritif offert par la commune.

Dépôt de textiles et chaussures

Un point d'apport volontaire textile de la Croix Rouge a été mis en place sur la commune avec l'accord du Sycodem. Initialement installé impasse des Champs Boyers, il a été déplacé à côté de la salle des fêtes pour une meilleure accessibilité. Peuvent y être déposés vêtements, chaussures, linge de maison, en bon état ou usagés. Les dépôts sont ramassés tous les 15 jours par les bénévoles.

Les vêtements et chaussures en très bon état sont acheminés vers la vestiboutique de Fontenay afin d'y être donnés ou vendus. Les ventes permettent l'achat de nourriture pour les bénéficiaires. Les articles plus abîmés sont dirigés vers les centres de recyclerie où ils sont broyés et utilisés pour l'isolation des maisons. La Croix Rouge de Fontenay reçoit alors une indemnité de 40€ la tonne. Là aussi, l'argent collecté sert à l'achat de nourriture. En 2022, l'association a ainsi pu distribuer 1 400 paniers aux bénéficiaires.

Quand les vêtements sont en très bon état il est même souhaitable de les déposer directement à l'unité locale de Fontenay-le-Comte au 2 bis rue Albert Laval.

INITIATIVES

Ouverture du Centre de Soi

Depuis le mois de mai, Malvina Berthomé, Karine Roy et Emilie Billaud vous accueillent sur rendez-vous, toute la semaine, dans leur tout nouvel espace dédié au mieux-être, chacune avec leur spécialité. Elles vont organiser des portes ouvertes vendredi 29 septembre, à partir de 18h30, afin de présenter leurs activités et à terme, des ateliers, cours ou stages pour enfants et adultes seront envisagés.

Centre de Soi : 21 rue de Saumur
Réflexologie plantaire, Énergétique traditionnelle chinoise, avec Emilie 07 69 22 85 03
Psycho-énergie, coaching de vie, Chi nei Tsang et Qi Gong avec Karine 06 77 13 21 65
Osthéopathie avec Malvina 07 61 38 66 51

Feux tricolores récompense

Afin de sécuriser la traversée des vélos et des piétons à l'entrée sud du bourg et de réguler la vitesse, des feux « récompense » sont mis en service depuis fin juin.

Comment ça marche ? En l'absence de véhicule, le feu est au rouge.

Il détecte les véhicules en approche et mesure leur vitesse. Si la vitesse de 50 km/h est respectée, le feu passe alors au vert.

L'objectif du dispositif est d'inciter au respect des limitations de vitesse et d'améliorer la sécurité de tous.

Dispositif argent de poche

Quand les jeunes s'investissent pour la commune

Dans le cadre du dispositif argent de poche mis en place l'été dernier, plusieurs jeunes continuent de s'investir aux côtés des agents et des élus dans des missions diverses et avec plein de bonne volonté.

Si le désherbage reste l'activité principale, d'autres tâches leur sont également confiées. Bricolage, travail administratif, rangement, ménage, … les missions varient aussi en fonction de la saison.

A chaque période de vacances scolaires, les jeunes sont sollicités et répondent selon leur disponibilité.

Pour l'été, il n'est pas trop tard pour s'inscrire ! Dispositif ouvert aux jeunes habitant la commune, âgés de plus de 16 ans mais moins de 18 ans. Missions de 3 heures rémunérées 15€.
Renseignements en mairie : 02 51 69 05 61
aghmairiedepissotte@gmail.com

ANIMATIONS

Fête de village et des voisins

Déplacée début juin cette année en raison des nombreux ponts du mois de Mai, la fête n'a pas rassemblé le public des éditions passées.

De nombreux événements se déroulaient aux alentours en ce samedi 3 juin et la chaleur a également découragé certains.

L'animation des bulles géantes a malgré tout rencontré son public. Après les démonstrations, petits et grands se sont initiés à la manipulation des différents accessoires.

Entre ribambelle de petites bulles et figures géantes, deux mini-tournois ont permis de décerner quelques prix aux lauréats.

D'autres se sont attablés à l'ombre du préau pour jouer aux cartes, à des jeux de société et participer au quizz sur la commune. Trois niveaux de difficulté étaient proposés et parmi les bonnes réponses, un tirage au sort a désigné 9 gagnants.

L'association Pissott'Anim a exposé les clichés reçus pour le concours photo sur le thème des chemins, venelles et sentiers de la commune et récompensé également ses lauréats.

Les traditionnels apéritif communal et pique-nique ont conclu la soirée, animée par Kader.

Festival

Juste éclos, 2ème édition

Le festival organisé sur le domaine Coirier par la Fabrique des échos conforte son succès. Faire venir la culture pour toutes les générations et sous différentes formes d'expression, en milieu rural, est un pari gagné. Le public est au rendez-vous depuis fin mars. Le festival des forêts légendaires s'y est même invité, le 20 mai, lors de son passage dans le Sud-Vendée.
Parmi les 8 spectacles proposés, 2 matinées ont été réservées aux tout-petits et fort appréciées de ces très jeunes spectateurs.
Pour finir en apothéose, le groupe Luludji et la musique des Balkans aux inspirations tsiganes, promet une belle soirée de clôture le samedi 22 juillet à 20h30.
La Petite Groie, 15 rue des Gélinières.
Réservations : juste.eclos@mailo.com / 09 54 50 75 74

ANIMATIONS

Marchés

L'été, c'est Marché !

Depuis 3 ans, la place des Anciens Combattants s'anime tous les jeudis après-midis de l'été. Les commerçants sont fidèles au rendez-vous et de nouveaux viennent se greffer aux anciens chaque année. Pour l'édition 2023, deux nouveaux exposants sont attendus ainsi que des artisans qui viendront proposer leurs créations, ponctuellement.

Les commerçants s'associent cette année encore à cette animation, avec une petite restauration snacking proposée par Le Jade Café, les pains spéciaux , le préfou chaud et la grande brioche en couronne de La Lutine.

Et toujours les fruits et légumes de Brice, les fromages et produits laitiers de La Ferme des P'tits caprices, le miel de Maurice Reigner, les plats cuisinés de Vincent et Priscilla du Paille en Queue.

Les derniers jeudis du mois, le 27 juillet et le 31 août, place à l'animation musicale à partir de 18h00.

Octobre Rose

La Joséphine : du 30 septembre au 7 octobre

Pour la troisième année consécutive, la commune s'associe à la course et marche féminine en faveur de la recherche contre le cancer du sein, La Joséphine, initialement organisée à la Roche-sur-Yon mais délocalisée en raison du Covid et de la limitation des grands rassemblements.
Le principe : vous vous inscrivez sur le site La Joséphine pour le parcours de Pissotte, vous pouvez également commander un tee-shirt si vous le souhaitez et vous pourrez parcourir les 5 kilomètres du tracé qui sera balisé par la commission environnement.

La Marche Rose : dimanche 22 octobre

Comme l'an dernier, les cinq communes du Pôle de proximité (Pissotte, Sérigné, Longèves, L'Orbrie et Saint-Michel-le-Cloucq) s'associent dans le cadre de la campagne nationale d'Octobre rose, pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein.
Après L'Orbrie en 2022, c'est à la salle des fêtes de Sérigné que seront accueillis les participants.
Un parcours de 5 kilomètres accessible à tous, petits et grands, sera balisé par les organisateurs.
Une collation sera proposée aux marcheurs et plusieurs professionnels et associations oeuvrant dans le domaine du bien-être et de la rééducation pendant la maladie ou post-cancer seront présents.
Les bénéfices seront versés à une association locale de lutte contre le cancer.

Pour rappel, l'an dernier, grâce à plus de 200 participants, 1058 € avaient été reversés à L'Association Vendéenne de Lutte contre le Cancer (AVLC).
Rendez-vous dimanche 22 octobre à partir de 9h30, salle des fêtes de Sérigné.
Des pré-inscriptions seront possibles. Informations à venir sur la page Facebook de Pissotte, par voie de presse, d'affichage, et des flyers seront distribués dans vos boîtes aux lettres.

ENVIRONNEMENT

Ressourcerie végétale de Fontenay-le-Comte

Depuis le 1er avril, une nouvelle ressourcerie végétale est ouverte, par le Sycodem, rue du Colonel Dumont-Saint-Priest, route de Maillezais.

Sur ce site, vous pouvez déposer ***gratuitement*** vos branchages, résidus de jardin et de tailles, bois de chauffage, bambous, cagettes, pots de jardinage, vieux outils, etc…

Un agent est présent pour vous accueillir et vous renseigner.

Les végétaux sont ensuite triés pour être valorisés par broyage, compostage ou bricolage.

Sur place vous pouvez retirer du compost, du broyat, du bois, etc…

Sycodem
Sud-Vendée

Horaires d'ouverture :
Mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15
Vendredi de 13h45 à 17h15
Samedi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15

Entretien des trottoirs et pieds de murs

Depuis plusieurs années, la commune de Pissotte s'est engagée à ne plus utiliser de produits nuisibles pour l'environnement pour désherber les trottoirs et autres lieux de passages.

Les agents techniques utilisent donc des moyens de désherbage manuels, binettes, raclettes, etc… moyens qui demandent plus de temps de travail.

Afin de faciliter leur tâche, la municipalité vous encourage donc vivement à participer au désherbage manuel de vos pieds de murs, en bordure de voie publique.

Nous vous rappelons que chaque habitant de la commune, au droit de sa façade et en limite de propriété, est tenu de maintenir ses pieds de murs en bon état de propreté, de les nettoyer (balayage), de les désherber (par arrachage ou binage, l'application des produits phytosanitaires étant interdite sur le domaine public) et de les démousser.

Bacs à coquillages

Ils sont à disposition sur le parking de la salle des associations, 65 rue de Saumur. Vous pouvez y déposer tous les coquillages vides : huîtres, moules, St-Jacques... Les crustacés, rince-doigts, vaisselle jetable et tout autre déchet sont strictement interdits et empêchent le recyclage.

Le tri doit être fait **avan**t le dépôt et **rien** ne doit être laissé à côté ou dans les poubelles (sacs, polystyrène,...). Les poubelles de la salle des associations sont strictement réservées aux usagers de la salle.

Dépôts sauvages de poubelles ou encombrants

Pour rappel, une amende de 500€ a été fixée par le Conseil Municipal pour tout dépôt dans des bacs inappropriés ou dépôt sauvage d'ordures. Les contrevenants seront systématiquement recherchés et verbalisés.

INFOS DIVERSES

Services périscolaires

La Rentrée scolaire 2023/2024 approche…. Pour effectuer l'inscription de votre enfant à la cantine, vous pouvez demander le dossier d'inscription 2023/2024 auprès de la Mairie aux horaires d'ouverture ou envoyer une demande écrite par mail : mairie.de.pissotte@wanadoo.fr

Les dossiers sont à rendre impérativement, en mains propres, avant le 13/07/23 à la Mairie de Pissotte pour les réinscriptions et avant le 21/07/23 pour les nouvelles inscriptions.

L'enfant qui n'aura pas de dossier d'inscription à la rentrée ne pourra être accepté ni à la cantine ni aux services périscolaires. Pour toutes informations, contacter la mairie : 02.51.69.05.61 - mairie.de.pissotte@wanadoo.fr

Opération Tranquilité Vacances

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Vous devez vous inscrire en téléchargeant et imprimant le formulaire sur le site internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr qui sera à déposer à la gendarmerie de Fontenay-le-Comte.

Aux propriétaires de chiens

Après plusieurs plaintes en mairie de divagation de chiens, de dégâts causés par ces derniers, des déjections dans les espaces publics voire d'attaque, il est conseillé aux propriétaires de chiens de s'informer sur la législation et l'arrêté pris par le Maire dont voici quelque extraits.

« Article 1 – il est défendu de laisser les animaux divaguer seuls sur la voie publique…ils doivent être tenus en laisse et les chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Tout propriétaire doit prendre les mesures suffisantes pour éviter la fuite des animaux.

Article 2 – les chiens…même tenus en laisse ou muselés, doivent être munis d'un collier portant nom, adresse et n° de téléphone de leur propriétaire…

Article 4 – les chiens errants et trouvés sans surveillance seront conduits en fourrière par Le Hameau Canin de Luçon. Après 8 jours, ils peuvent être transférés dans un refuge ou euthanasiés si leur propriétaire reste inconnu.

Article 5 – sur l'ensemble du territoire, les propriétaires sont tenus d'y nettoyer les déjections laissées par leur chien.

Article 10 – le non-respect du présent arrêté sera constaté par procès-verbal et fera l'objet de contraventions et de poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur. »

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories (art L211-12 du code rural) en fonction de leur agressivité.

La détention des chiens de 1ère et 2ème catégories est subordonnée à la délivrance d'un **permis de détention** par le Maire… après présentation des pièces justificatives, dont l'attestation d'aptitude après une formation du propriétaire portant sur l'éducation et le comportement canins…

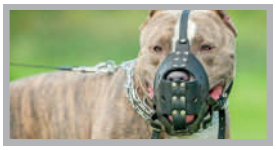

En cas de danger grave et imminent impliquant des chiens de 1ère et 2è catégorie, le maire ou le préfet peuvent ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté.

En cas de non-respect des articles de Loi, des sanctions pénales sont appliquées. A titre d'exemple, le fait d'acquérir, de céder à titre gracieux ou onéreux un chien de 1ère catégorie… constitue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende (art L.215-2)

Pour plus d'information, les arrêtés municipaux sont disponibles en mairie et sur le site de la Communauté de communes : www.fontenayvendee.fr // vie quotidienne / environnement / fourrière.

Enquête de l'INSEE

Tous les trimestres, des logements sont tirés au hasard par les services de l'Insee qui réalise une enquête statistique sur l'emploi, le chômage, l'inactivité, les différentes professions, les conditions de travail ou la formation continue.

La première interrogation est réalisée à domicile par un enquêteur qui vous présentera une carte officielle. La participation à cette enquête est **obligatoire** et les informations récoltées dans une visée purement statistique, sont strictement confidentielles.

Pissotte

AGENDA

RESTEZ INFORMÉS EN VOUS INSCRIVANT SUR LA PAGE FACEBOOK « COMMUNE DE PISSOTTE »

6/07 au 31/08 : Marché, à partir de 16h30 tous les jeudis.
22/07/2023 : Musique des Balkans, 20h30. La Petite Groie 15 rue des Gélinières
10/09/2023 : Exposition de motos anciennes place des Anciens Combattants, organisée par Pissott'Anim
29/09/2023 : Portes ouvertes Centre de soi, 18h30. 21 rue de Saumur
30/09 au 7/10: Ouverture du parcours de « La Joséphine »
8/10/2023 : Vide-grenier organisé par l'OGEC
14/10/2023 : Café-concert, 20h00. Salle des fêtes, organisé par Pissott'Anim
14/10/2023 : Vente de repas à emporter organisée par La Courte Echelle
22/10/2023 : Marche « Octobre Rose », 9h30, par le Pôle de Proximité à la salle des fêtes de Sérigné
10/12/2023 : Spectacle pour enfants, le matin, salle des Associations organisé par La Courte Echelle

Ouverture : du lundi au mercredi 16h30 - 18h30
jeudi et vendredi 16h30 - 19h00

1 Route de l'Orbrie
85200 Pissotte
02 51 69 05 61
mairie.de.pissotte@wanadoo.fr
Commune de Pissotte

www.pissotte.fr